

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2025

## III – AFFAIRES GENERALES

### Rapport n°2 : Approbation de la modification des statuts du SM3V

Il s'agit d'approuver la modification du fonctionnement du SM3V sur deux points :

- l'amendement de la rédaction de l'article 5 des statuts du Syndicat
- l'adhésion au SM3V de la communauté d'agglomération d'Agen pour lui confier sa compétence en matière de GEMAPI

Le SM3V a saisi notre collectivité le 26 mai dernier pour qu'elle se prononce sur ces deux points dans un délai de 3 mois.